

## LEGG MASON GLOBAL SOLUTIONS PLC

Une société d'investissement à capital variable et à responsabilité limitée de droit irlandais  
constituée sous la forme d'un fonds à compartiments avec responsabilité séparée entre ses  
compartiments  
(la « Société »)

**IMPORTANT :** Cet avis requiert votre attention immédiate. Si vous avez le moindre doute quant aux mesures à prendre, vous devriez solliciter les conseils de votre courtier, directeur de banque, avocat, conseiller fiscal, comptable ou autre conseiller financier indépendant. Si vous avez vendu ou cédé toutes vos actions dans la Société ou ses Compartiments, veuillez transmettre ce document et la procuration qui y est attachée à l'acheteur ou au cessionnaire, ou encore au courtier, au directeur de la banque ou autre agent par le biais duquel la vente ou la cession a été effectuée. Les administrateurs de la Société endossent la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans cet avis.

### Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle

Avis est donné par la présente que l'assemblée générale annuelle (« AGA ») de la Société se tiendra à 10 h 00 (heure d'Irlande) le mercredi 30 décembre 2020 dans les bureaux Arthur Cox, 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande ou dans le cas où il ne serait pas possible de convoquer une réunion physique en raison de problèmes liés au Covid-19, l'AGA sera censée se tenir à l'adresse du président de l'AGA au moment indiqué ci-dessus, aux fins suivantes :

#### ACTIVITÉS COURANTES

1. Recevoir et examiner le rapport des administrateurs, des commissaires aux comptes et les comptes de la Société de l'exercice clos au 30 juin 2020.
2. Passer en revue les affaires de la Société.
3. Approuver le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes de la Société pour la période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.
4. Autoriser les administrateurs à fixer les rémunérations des commissaires aux comptes de la Société.
5. Ratifier tous les dividendes pour l'année clôturée au 30 juin 2020 tels que divulgués dans les comptes de la Société pour l'année clôturée au 30 juin 2020.

#### PAR ORDRE DU CONSEIL

SIGNATURE :



Pour le compte de  
Bradwell Limited  
Secrétaire de la Société

Siège social :

Riverside Two  
Sir John Rogerson's Quay  
Grand Canal Dock  
Dublin 2  
D02 KV60  
Irlande

Daté du :

3 Décembre 2020

## **REMARQUE :**

Tout actionnaire habilité à voter et à participer à l'assemblée mentionnée ci-dessus a le droit de désigner un mandataire pour assister, parler et voter à sa place. Une personne morale peut désigner un représentant agréé pour assister, parler et voter en son nom. Il n'est pas nécessaire que le mandataire ou le représentant agréé soit un actionnaire de la Société. Les procurations dûment remplies doivent être déposées au bureau de c/o BNY Mellon Wexford Business Park, Rochestown, Drinagh Wexford, Irlande, à l'attention de Colette Murphy, au plus tard le 28 décembre 2020 à 10 h 00 (heure d'Irlande) ou renvoyées par voie électronique à [legg.mason@bnymellon.com](mailto:legg.mason@bnymellon.com).

### **Mesures visant à réduire le risque de transmission du Covid-19 lors de l'AGA**

Nous considérons que la santé des Actionnaires, des participants à l'AGA et du personnel des prestataires de services de la Société est une priorité absolue. **Les Actionnaires sont fortement encouragés à désigner un mandataire pour voter en leur nom à l'AGA, comme moyen privilégié d'exercer pleinement et en toute sécurité leurs droits, car la participation personnelle à l'AGA peut présenter un risque pour eux-mêmes et pour les autres.** Dans la mesure du possible, l'AGA se déroulera conformément aux directives du Health Service Executive (l'autorité irlandaise de santé publique), ce qui signifie que :

- l'AGA sera aussi brève que possible ;
- la participation personnelle n'est pas recommandée et les Actionnaires sont encouragés à désigner des mandataires pour voter en leur nom ;
- aucune boisson ne sera fournie ; et
- un service de conférence téléphonique est disponible sur demande auprès du secrétaire de la société (veuillez envoyer un e-mail à [fundscosec@arthurcox.com](mailto:fundscosec@arthurcox.com)) comme alternative à la désignation d'un mandataire - les actionnaires qui ont choisi de désigner un mandataire ne seront pas tenus de se connecter à la conférence.

**LEGG MASON GLOBAL SOLUTIONS PLC**  
**une société d'investissement à capital variable et à responsabilité limitée de droit irlandais constituée**  
**sous la forme d'un fonds à compartiments avec responsabilité séparée entre ses compartiments**  
**(la « Société »)**

**PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Je/Nous \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
 étant membre(s) de la Société susmentionnée, je nomme/nous nommons par la présente l'un des membres  
 suivants : Kevin Murphy, Dara Harrington, Lisa Ryan, Ronan Donohoe, Laura McKinney, Scott Simpson,  
 Claire De Wet, Barbara Donegan, Darragh O'Dea, Laura McClements ou  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ ou à défaut\*  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ ou à défaut\* le président  
 de l'assemblée comme mon/notre mandataire pour voter en mon/notre nom à l'assemblée générale annuelle  
 de la Société qui se tiendra à 10 h 00 (heure d'Irlande) le 30 décembre 2020 et à tout report de celle-ci.

\* *Barrer les mentions inutiles.*

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en majuscules : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Veillez indiquer avec un « X » dans la case ci-dessous la manière dont vous souhaitez que le mandataire vote.

	<b>RÉSOLUTIONS</b>			
	<b>Activités courantes</b>	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
1.	Recevoir et examiner le rapport des administrateurs, des commissaires aux comptes et les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020.			
2.	Passer en revue les affaires de la Société.			
3.	Approuver le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes de la Société.			
4.	Autoriser les administrateurs à fixer les rémunérations des commissaires aux comptes de la Société.			
5.	Ratifier tous les dividendes pour l'année clôturée au 30 juin 2020 tels que divulgués dans les comptes de la Société pour l'année clôturée au 30 juin 2020.			

Si vous souhaitez utiliser ce formulaire pour voter en faveur de toute Résolution, veuillez mettre un « X » dans la case située sous l'intitulé « Pour ». Si vous souhaitez utiliser ce formulaire pour vous abstenir de voter pour ou contre une Résolution, veuillez mettre un « X » dans la case située sous l'intitulé « Abstention ». Si vous souhaitez utiliser ce formulaire pour voter contre une Résolution, veuillez mettre un « X » dans la case située sous l'intitulé « Contre ». À défaut, le mandataire votera pour ce qu'il/elle pense être juste ou s'abstiendra.

Veillez signer  
et dater  
ici



Veillez le retourner à : BNY Mellon  
Wexford Business Park,  
Rochestown,  
Drinagh  
Wexford,  
Irlande  
À l'attention de : Colette Murphy

**REMARQUES :**

1. Afin d'être valable, la procuration doit être envoyée par courrier de manière à nous parvenir, ou être déposée, à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard à 10 h 00 (heure d'Irlande) le 28 décembre 2020.
2. Dans le cas d'une société actionnaire, ce formulaire de procuration peut être sous son sceau ou sous la responsabilité d'un dirigeant ou d'un avocat autorisé à cet effet.
3. Pour les actionnaires globaux/désignés, qui, sans l'intermédiaire des investisseurs sous-jacents ne sont pas autorisés à voter, veuillez indiquer la manière dont vous voulez que votre mandataire/représentant vote, en insérant le nombre total de votes des investisseurs sous-jacents « POUR » et/ou « CONTRE » dans la case correspondante.
4. Si vous souhaitez désigner un mandataire autre que le Président de l'assemblée, veuillez insérer ses nom et adresse et barrer « le Président de l'assemblée ».
5. Si cette procuration est signée et retournée sans aucune indication sur la manière de voter pour le mandataire, il fera preuve de discrétion quant à la manière dont il vote ou s'abstient de voter.
6. Dans le cas des codétenteurs, le vote du codétenteur le plus ancien qui vote en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres codétenteurs et, à cette fin, l'ancienneté devrait être déterminée par l'ordre dans lequel les noms figurent dans le registre des membres en ce qui concerne la codétention.
7. Toute modification apportée à ce formulaire de procuration doit être paraphée.
8. Voici l'adresse à laquelle doit être retournée cette procuration :  
  
BNY Mellon  
Wexford Business Park,  
Rochestown,  
Drinagh  
Wexford,  
Irlande  
À l'attention de : Colette Murphy
9. Ce formulaire de procuration peut être renvoyé par voie électronique à [legg.mason@bnymellon.com](mailto:legg.mason@bnymellon.com) ou l'original peut être envoyé par courrier à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus.